

Demandes de documents

M. Howard: Monsieur l'Orateur, je voulais simplement demander s'il n'était pas un peu trop tôt dans la journée pour que le député conservateur qui vient de se rasseoir se trouve dans cet état?

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Honte!

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. La remarque que le député de Skeena vient de faire comporte des imputations personnelles hautement contestables pour ne pas dire plus et j'estime qu'en député bien élevé, il devrait la retirer.

Des voix: Bravo!

M. Nielsen: Si la chose était possible, monsieur l'Orateur, je demanderais qu'elle ne figure pas au hansard, mais cela est impossible. Le député pourrait au moins agir comme un gentleman et retirer cette remarque.

Des voix: Retirez-la!

M. Nowlan: Monsieur l'Orateur, je n'insisterai pas et ne demanderai pas ce que le député se propose de faire. Sa remarque me visait et je dois dire qu'elle m'a peiné. Je puis dire cependant à ce député que, quelle que soit l'heure, ma journée ne fait que commencer alors que celle du député se termine.

Des voix: Bravo!

Des voix: Rétractez-vous!

M. l'Orateur: La Chambre conviendra, je pense, que...

M. Nowlan: Monsieur l'Orateur, je ne demande pas au député de retirer la remarque...

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

M. Nowlan: ... qu'il m'adressait, parce que, en ce qui me regarde, lorsqu'il a des propos négatifs à mon endroit...

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je comprends la remarque du député d'Annapolis Valley. En même temps, il incombe à la présidence d'émettre son avis quant à savoir si les remarques tendent à outrepasser le langage parlementaire et dépassent parfois la pensée d'un député. Je suis persuadé que le député de Skeena conviendra avec moi que ses remarques étaient de caractère personnel et n'auraient donc pas dû être faites. Je suis certain qu'il est d'accord avec moi et prêt à se conduire en conséquence.

M. Howard: Monsieur l'Orateur, je ne suis jamais en désaccord avec vous, mais je dois dire que la portée qui est attribuée à mes propos au sujet de l'état dont j'ai parlé provient manifestement de quelqu'un qui a les nerfs à fleur de peau. Ce n'est pas du tout le sens que je voulais leur donner.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je crois que l'on pourrait dire en toute charité au sujet des remarques du député qu'elles prêtaient au moins à interprétation, et,

[M. l'Orateur.]

sous ce rapport et dans cette mesure, je crois que le député voudrait peut-être préciser ce qu'il voulait dire et corriger le compte rendu de ses propos.

• (1430)

M. Howard: Si je les précisais monsieur l'Orateur, j'enfreindrais le Règlement.

Des voix: C'est honteux!

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je dois demander au député de Skeena de bien vouloir collaborer. Je me rends compte qu'il a tenu ces propos dans le feu d'une discussion alors qu'il est facile à tout député de dépasser sa pensée et d'utiliser des termes qui peuvent lui sembler acceptables mais qui ne respectent pas les traditions de la Chambre. Il faut que le député se rende compte qu'il doit respecter ces traditions. L'une d'elles ou du moins un des usages bien établis pour la protection de tous les députés est qu'il faudrait éviter à tout prix de faire aucune allusion personnelle. Comme ses propos pourraient être interprétés d'une manière malveillante, j'espère que le député consentira à les retirer.

M. Howard: C'est ce que j'ai essayé de faire auparavant. Dans la mesure où le député d'Annapolis Valley (M. Nowlan) trouve mes propos offensants, qu'il accepte mes excuses.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Je crois que le député s'excuse auprès de la présidence parce que ni le député d'Annapolis Valley, ni la présidence d'ailleurs, ne lui ont demandé de s'excuser. Je lui ai simplement demandé de préciser sa déclaration et de la retirer. Il avait peut-être dépassé le fond de sa pensée. Il retire ses propos dans la mesure où la présidence les considère offensants. C'était mon opinion, et au nom de la Chambre j'accepte les excuses du député.

LE PROGRAMME DE SERVICE DE CONSULTATION POUR PETITES ENTREPRISES

Motion n° 21—M. Rodriguez:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production du dernier rapport d'appréciation du Programme de service de consultation pour petites entreprises (CASE).

M. Herb Breau (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, il n'y a pas de rapport d'appréciation du Programme de service de consultation pour petites entreprises (CASE). Je demande donc au député de retirer sa motion.

M. Rodriguez: D'accord.

M. l'Orateur: La motion est retirée.

(L'ordre est annulé et la motion est retirée.)

LE PROGRAMME D'EXPANSION DES EXPORTATIONS

Motion n° 22—M. Rodriguez:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production du dernier rapport d'appréciation du Programme d'expansion des exportations.